

# PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS OCCITANIE

GT n°3, Réunion du 6 mars 2018

## Relevé de conclusions

---

**Présents** : John PELLIER (URCOFOR), Jean-Michel MIVIERE (Faig Bé), David GUILBERT (NEOFOR), Denis MARAVAL (CNPF), Stéphane GRAISSAGUEL (FCBA), Jean-Yves HERNANDEZ (Rectorat de Toulouse), Jean-Pierre ECLACHE (Fransylva), Sébastien NOWITZKI (CRIIT), Gildas TOULLEC (CR), Evelyne NGUYEN (FIBOIS), Christophe GLEIZE (FIBOIS), Xavier PIOLIN (DRAAF), Grégoire GAUTIER (DRAAF), Christian VALLET (ONF), Sébastien CHAUVIN (FORESPIR), Jérémy GLEISLER (CRIIT), Sophie LAVIGNE (DIRECCTE), Aurélie DEUDON (DREAL), Cécile GOUBE (AFB), Nathalie MOREAU (FREDT), Didier LAMBRECHT (Fibre excellence), Clélia SAUBION (CRA), Carole FONTAINE (PNR HL), Jeannine BOURRELY (CNPF), Michèle LAGACHERIE (CNPF), Amélie FABRE (association filière bois Ht Languedoc).

**Excusés** : Thomas PETREAU (Fibre excellence), Alain BAILLY (FCBA), Christian COUTURIER (Solagro), André JACK (Solagro), Marie VIDAL (Conseil régional), Christian LARROUY (Pyrénées Charpentes), Frédéric GUILLOT (ADEME)

En introduction, il est rappelé que le groupe 4 est présidé par Christophe GLEIZE, Président de FIBOIS Occitanie, chargé en outre du lien avec la commission plénière de la CRFB et avec le contrat de filière.

La méthodologie d'élaboration du PRFB est présentée par la DRAAF. Elle ne fait pas l'objet d'opposition par les membres du groupe. Il est proposé entre autre de mettre l'ensemble des présentations, compte-rendus et contributions sur une page dédiée du site internet de la DRAAF afin de mener les travaux en toute transparence. Par ailleurs les membres du groupe sont invités à compléter le tableau qui recense les actions déjà menées en région et les développements à réaliser pour les différentes déclinaisons du PNFB.

Des présentations d'éléments de diagnostic et d'enjeux sont réalisés sur les domaines des démarches nationales en matière d'innovation (FCBA), du contexte général régional (Xavier PIOLIN), des développements et recherche d'innovation menés par Fibre excellence sur la chimie verte et l'exploitation forestière en contexte de forte pente (Didier LAMBRECHT), de l'utilisation du Lidar au pays basque et du projet iForWood (Sébastien CHAUVIN et Jérémy GLEISLER), démarche de valorisation des bois du territoire du massif central (John PELLIER), point d'étape sur l'élaboration du contrat de filière (Evelyne NGUYEN). Les présentations sont disponibles sur le site internet de la DRAAF.

Concernant la présentation du FCBA il est précisé que les éléments complémentaires sont présents sur le site du codifab.

Concernant la présentation de fibre excellence, il est précisé que les approvisionnements envisagés dans le futur s'appuieront en majorité sur l'approvisionnement actuel, probablement avec un accroissement de la part des feuillus dans le cadre des développements en matière de chimie verte.

Christian VALLET présente les projets en cours de développement par l'ONF qui illustrent sa contribution en matière d'innovation. En tant que gestionnaire, l'ONF souhaite lever les difficultés relatives aux manques de débouchés sur certains produits. Il mène actuellement un projet relatif au potentiel de production de CLT dans la région. Le rendu sera public avant la fin de l'année 2018. Des CLT à partir de produits locaux (hêtre et sapin) et avec des acteurs régionaux sont en cours d'élaboration dans le cadre du démarche expérimentale. Ce projet se réalise en lien avec ARBONIS (filiale de VINCI) qui conduira les tests d'assemblage et les caractérisations mécaniques. Des scieurs locaux sont associés à la démarche et mène un travail sur les standards de production de la première transformation (dimension, classement, coût de production...).

En complément de la présentation sur les bois du territoire du massif central il est signalé que le périmètre de cette démarche pose question, car seulement partiellement inclus en région Occitanie, avec un risque de concurrence forte des unités de transformation du nord du massif central beaucoup plus industrialisées que nos unités régionales.

Pour certains membres du groupe de travail, la meilleure innovation, c'est celle qui consiste à doubler le volume de bois locaux sciés en région : passer de 400 000 m<sup>3</sup> à 800 000 m<sup>3</sup> de bois sciés. La mise en lumière des bois français est intéressante ne serait-ce que pour faire reconnaître leur qualité auprès des commanditaires.

La question du choix pertinent de la marque est débattue et fait l'objet d'avis contrastés :

- Comment se positionner face à l'augmentation du nombre de marques et de labels qui pose des questions de coût de certification pour l'entreprise et de lisibilité pour le consommateur ?
- faut-il plutôt concentrer les soutiens publics sur la promotion de la construction bois (indépendamment de l'origine des bois) ?
- Comment articuler les démarches pour chaque type de filière (construction, énergie, industrie...) ?
- Les avantages économiques supporteront-ils les coûts de certification ?
- Du point de vue d'une approche marketing, quelles définitions et notamment dénomination sera la plus avantageuse pour la filière du territoire (la dénomination Sud de France étant peut-être moins « vendeuse » pour le produit bois que la dénomination massif) ?
- Quel périmètre doit-on retenir pour une marque de promotion des bois locaux qui puisse mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière régionale : celui de la région Occitanie ou celui des massifs central et pyrénéen ?

Une fiche action en lien avec les démarches de commercialisation a été élaborée dans le cadre du futur contrat de filière pour mener la réflexion sur la marque de territoire.

En complément des présentations, il est fait état de l'intérêt de travailler sur la normalisation d'essences comme le Cèdre. Le projet récemment présenté par le PNR auprès de France Bois Forêt du Lubéron, mais malheureusement refusé faute de budget, sera étudié en la matière. Les membres du groupe de travail convenant de l'utilité de la démarche, il sera regardé comme il est possible de la pousser au plan national.

L'hypothèse d'une mutualisation des équipements dans le cadre de la transformation (par exemple séchoir) est débattu ; il semble en première approche que les exemples de mutualisation en région ne sont pas fructueux à ce jour.

En réaction sur le contrat de filière il est rappelé l'importance de traiter de la desserte extra-forestière, et notamment au travers de la réalisation des schémas départementaux d'accès à la ressource forestière, pour supprimer les points noirs sur la voirie publique.

Il est fait état de l'importance d'identifier un enjeu dédié à l'intégration du numérique en forêt.

**Il est proposé à chaque membre de faire une proposition libre qui réagisse sur les propositions d'enjeux et d'objectifs et formule des propositions d'actions d'ici le 30 avril. Une synthèse sera réalisée par la DRAAF d'ici la prochaine réunion du groupe qui aura lieu le 30 mai (même lieu, mêmes horaires).**